

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 22 JUILLET 2026****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 1
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-DEUX JUILLET à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 JUILLET 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Manon GELATI, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Céline LECOMTE (donne pouvoir à Mme Manon GELATI).

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DEL2026-98

Rapporteur : Basile DUNAND

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2026, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sur le budget principal, conformément à la nomenclature M57.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°2 au BP 2026 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 02
AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Chapitre	Nature	Service / Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
204	20422	0370	Subventions d'équipement ravalement des façades	10 000,00	
			Sous total chapitre 204	10 000,00	
23	2313	22-03 / 031	Constructions (en cours)	-10 000,00	
			Sous total chapitre 23	-10 000,00	
			Total section d'investissement	0,00	0,00

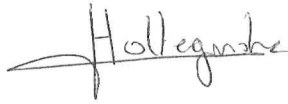
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget principal 2026 telle que présentée,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements dessus mentionnés.

En Mairie, le 22 juillet 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 22 juillet 2026
Le Maire,
Basile DUNAND

